

Annexe A - Modalités et conditions des usagers après les heures d'ouverture

Je comprends la nécessité d'acquiescer un dispositif d'accès en payant 30 € (membres des FAC) ou 42 € (autres usagers) afin d'avoir accès au Centre d'entraînement du Terry Fox Halle (TFH) (c.-à-d. salles cardiovasculaires, salles de poids, gymnase, vestiaires et sauna) après les heures d'ouverture. Ce dépôt sera remboursé lors du retour du dispositif d'accès auprès d'un membre du personnel PSP.

Le Centre d'entraînement du TFH est muni d'un système de vidéosurveillance CCTV actif 24 h/24 h. Mes activités d'entraînement et mes entrées et sorties de la bâtisse ou des toilettes seront enregistrées. Ce système d'enregistrement est utilisé seulement à des fins de sécurité. Ce système de vidéosurveillance ne me protège pas lorsque je suis dans les locaux de la bâtisse.

Trois téléphones d'urgences sont disponibles dans les trois entrées principales du Centre d'entraînement du TFH en cas d'urgence, si je me sens menacé ou si je suis témoin d'activité suspecte. L'installation est également équipée d'une trousse de premiers soins et un DEA se trouve dans la salle de musculation principale.

Vous ne pouvez en aucune circonstance permettre l'accès à un non membre et/ou aux gens qui frappent à la porte à moins qu'ils ne soient d'abord autorisés par les PSP. Le non-respect de ce règlement pourrait me mettre, ainsi que les autres membres, en danger de préjudice physique. Les membres ne permettront pas à une autre personne d'utiliser leur dispositif d'accès personnel et ils doivent immédiatement informer le personnel PSP si le dispositif est perdu ou volé. Il ne sera pas permis, aux membres (adultes) qui n'ont pas leur dispositif d'accès personnel, d'accéder à l'établissement après les heures d'ouverture, et ils ne pourront pas demander l'accès à l'établissement auprès des autres membres.

Je suis responsable de m'assurer que la porte d'accès est fermée et verrouillée lors de mes entrées et sorties de l'établissement.

Le langage vulgaire, l'abus d'équipement, l'entraînement physique en état d'ébriété ou tout autre comportement inapproprié ne sera pas toléré. Les photographies et/ou les vidéos sont interdites partout dans le Centre d'entraînement TFH, à moins qu'elles soient approuvées par le personnel PSP.

Pour des fins d'hygiène et pour des raisons de sécurité, je dois utiliser une serviette et porter des chaussures fermées en tout temps lorsque je fréquente l'établissement. Les gougounes et les sandales ne sont pas permises. Des lingettes désinfectantes sont mises à ma disposition pour désinfecter les bancs et l'équipement après usage.

Je suis responsable de replacer les poids et l'équipement à leur endroit approprié/alloué immédiatement après leur usage.

Je comprends que le non-respect des modalités et conditions peut entraîner la suspension ou l'annulation de mon privilège d'utiliser les installations après les heures d'ouverture.

Date :		Lieu de travail :	
Nom complet :		Numéro de téléphone :	
Rang :		Numéro du dispositif :	
Signature :			